



Qu'est-ce que Qualiopi ?

Qualiopi est une « marque de certification qualité des prestataires d'actions de formation. »

Objectif

« Attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou d'actions de formation par apprentissage. »

Pourquoi ?

« La certification est une obligation légale pour bénéficier de fonds publics ou mutualisés. »

En effet depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, les organismes de formation ont l'obligation d'être certifiés par un organisme externe si elles souhaitent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Une certification délivrée par qui ?

« Les organismes qui délivreront la certification « Qualiopi » aux prestataires d'actions de développement des compétences selon le référentiel national qualité sont accrédités par le Cofrac (Comité français d'accréditation). »

La loi prévoit également la possibilité pour les instances de labellisation de pouvoir délivrer cette certification.

Le Référentiel National Qualité (RNQ)

Le Référentiel National Qualité est construit autour de 7 critères, comprenant 22 indicateurs communs et 10 indicateurs spécifiques à l'apprentissage et aux formations certifiantes (comme le Certificat de Qualification Professionnel Salarié Polyvalent). L'organisme de formation IDEAL est concerné par 4 de ces indicateurs spécifiques.

L'organisme de formation IDEAL et la certification

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivantes : actions de formation.

L'organisme de formation IDEAL a été certifié Qualiopi pour son action de formation par Afnor Certification, le 8 septembre 2020. Cette certification est valable jusqu'au 7 septembre 2024.

Source : <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/actu-qualiopi>

Référentiel National Qualité (RNQ) : <https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/guide-referentiel-national-qualite>